

Rigips® **Alba®**

Technique de jointoiment et surfaces



Préparation,
planification et
qualités de surface

Cahier
41

Façonnage des joints -
Notions de base et
prévention des défauts

Cahier
42

Mise en œuvre du
spatulage système
Alba® et Rigips® (poudre)

Cahier
43

Mise en œuvre du
spatulage système
Rigips® ProMix

Cahier
44

Façonnage des joints -
Plaques spéciales et
plaques acoustiques
Rigips®

Cahier
45

Séparation des éléments
de construction,
protection des angles
et des arêtes

Cahier
46

Traitement
de la surface

Cahier
47

La construction à sec au plus haut niveau

Directives de mise en œuvre Alba® et Rigips®

© Rigips AG/SA

Toutes les informations de cette brochure s'adressent à des spécialistes qualifiés et sont basées sur les derniers développements de la technique. Elles ont été élaborées au mieux des connaissances, mais ne constituent aucune garantie. Rigips SA s'efforce continuellement de vous offrir les meilleures solutions possibles, c'est pourquoi nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à ces informations, en fonction de l'évolution des techniques de production ou d'application. Les éventuelles illustrations ne peuvent être considérées à elles seules comme instructions pour l'application des produits, sauf si c'est explicitement signalé. Ces données ne remplacent pas les planifications techniques spécialisées qui peuvent s'avérer nécessaires. Les travaux de tous les corps de métier doivent impérativement être exécutés selon les règles de l'art.

Nous ne pouvons exclure totalement la présence de fautes d'impression. Les documents les plus récents de ces directives de mise en œuvre se trouvent sur Internet, à l'adresse **www.rigips.ch**.

Veillez prendre note du fait que nos conditions générales de vente, livraisons et paiements (CGV) en vigueur actuellement sont seules déterminantes dans nos relations d'affaires. Elles sont disponibles sur demande ou sur Internet à l'adresse **www.rigips.ch**.

L'entreprise Rigips SA vous souhaite beaucoup de plaisir et de réussite avec les solutions et systèmes Rigips et vous remercie de votre confiance.

Tous droits réservés.
Données fournies sans garantie.

Rigips SA, Gewerbepark,
5506 Mägenwil, Suisse

Sommaire Cahier 47

Traitement de la surface

	Page
47.1 Supports	
47.1.0 Préparation	4
47.1.1 Couche de fond	4
47.2 Surfaces	
47.2.0 Peintures	5
47.2.1 Papiers peints	5
47.2.2 Enduits	6
47.2.3 Carreaux	7

47.1 Supports

47.1.0 Préparation

Conditions de base

- L'entrepreneur qui exécute le revêtement final doit contrôler le support et l'utilisation des matériaux adéquats.
- Il faut attendre que le matériau de jointoyage ait complètement séché et qu'une couche de fond ait été appliquée sur toute la surface avant de poser les revêtements de surface .
- Après le tapissage, il faut veiller à assurer un bon séchage. Les normes EN concernant les travaux de peinture et de tapissage ainsi que la pose des plaques doivent également être respectées.

Prétraitement

- Éliminer les éclaboussures de mortier ou autres bavures laissées par la spatule sur la surface des plaques. Les surfaces spatulées doivent être sèches, et le cas échéant, il peut être nécessaire de poncer pour supprimer les bavures.
- En ponçant, il faut veiller à ne pas gratter le carton à côté des points spatulés.
- Dans le cas des peintures qui posent des exigences particulières en matière de nature du support, il est recommandé d'appliquer un lissage supplémentaire à pleine surface.



47.1.1 Couche de fond

Application et conformité

- Il faut appliquer une couche de fond sur les plaques Rigips® spatulées.
- La couche de fond permet d'égaliser les différents comportements à l'absorption des surfaces non traitées, cartonnées et lissées.
- Il faut laisser la couche de fond sécher avant de poursuivre le traitement de la surface.
- Pour les surfaces murales exposées à l'humidité (par ex. douches), il est recommandé d'appliquer une étanchéité de surface flexible ou une mince couche d'étanchéité couvrant toute la surface avec la colle pour carreaux qui sera utilisée plus tard.



47.2 Surfaces

47.2.0 Peintures

Application et conformité

- Pour la peinture, toutes les couleurs standard conviennent, par ex. les peintures à la colle, les peintures et laques à la dispersion, les peintures à l'huile, à la résine alkyde, à la résine polymère, à la résine polyuréthane, à la résine époxy.
- Les peintures au silicone ne peuvent être appliquées que sur une couche de fond appropriée.
- Les peintures à base minérale, telles que les peintures à la chaux, au verre soluble et au silicate (aussi appelée peinture aux silicates pure) sont inadaptées. La laque nitro combinée n'est pas non plus adaptée.
- Pour les laquages (prévoir un parement à deux couches!) etc., le jointoyage doit toujours être réalisé avec des bandes d'armature.
- Les peintures au silicate enrichies de dispersion (peintures au silicate organique et dispersion au silicate) ne doivent être utilisées que si le fabricant en garantit expressément la conformité et fournit



les directives exactes de l'application. Lorsque ces peintures doivent satisfaire à des exigences précises (par ex. stabilité au lavage selon DIN EN ISO 11998), ces dernières doivent être formellement garanties.

47.2.1 Papiers peints

Application et conformité

- Tous les papiers peints courants sur le marché peuvent être utilisés.
- La couche de fond permet d'éviter que le carton des plaques ne soit endommagé par le décollement du papier peint si celui-ci devait être renouvelé ultérieurement.
- L'application d'un support de changement pour les papiers peints permet d'enlever à sec le papier peint des plaques, sans qu'il ne soit nécessaire de l'humidifier, en cas de travaux de rénovation.
- Utiliser uniquement des colles en cellulose de méthyle et/ou une résine synthétique adéquate. Il est recommandé de tester la compatibilité des colles avec les enduits appliqués.
- Pour les revêtements à grande tension, par ex. feuilles métalliques, il faut prévoir un parement à deux couches.



47.2.2 Enduits

Conditions préalables

Les enduits de surface, enduits de plâtre Rigips®, enduits décoratifs minéraux ou à liant synthétique avec un certificat de conformité du fabricant peuvent être appliqués sur les plaques Rigips®.

Produits de spatulage des surfaces

- Sans couche de fond avant l'application!



Enduits de plâtre

Les joints des plaques Rigips® doivent toujours être exécutés avec une bande d'armature.

• Constructions à parement simple:

Couche de fond avec la barrière neutre Rigips® Rikombi. Pour les enduits de plâtre Rigips® d'une épaisseur de couche moyenne de 10 mm, il faut poser un treillis d'armature sur toute la surface dans le tiers supérieur de l'enduit. La mise en œuvre se fait frais sur frais. Les raccords à la construction massive doivent être dégagés (trait de truelle).

• Constructions à parement double:

Couche de fond avec la barrière neutre Rigips® Rikombi. L'exécution se fait comme pour les constructions à parement simple, mais il est possible de renoncer à l'armature sur toute la surface.

Enduits décoratifs

Couche de fond conformément aux instructions du fabricant. Nous recommandons de contrôler la compatibilité des enduits avec les masses à jointoyer en faisant un test sur la surface.

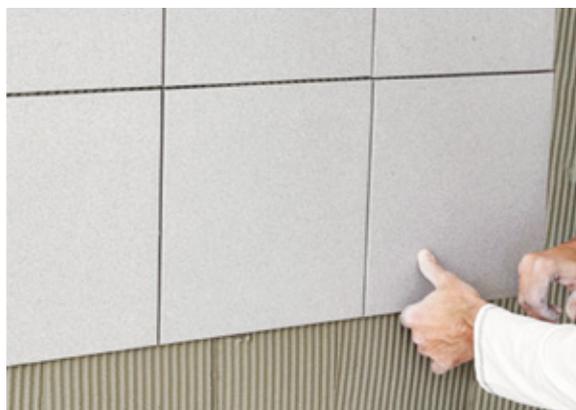
Les surfaces ne doivent être revêtues que lorsqu'il n'y a plus de risque de variation des longueurs causée par la fluctuation des températures ou de l'humidité. Veiller à assurer une aération suffisante des locaux pour permettre un séchage le plus rapide possible.

47.2.3 Carreaux

Application et conformité

Les surfaces de cloisons dans les salles humides et les salles d'eau sont en grande partie revêtues de matériaux céramiques. Différents types de carreaux, plaques, mosaïques et plaques en grès cérame selon EN 14411, aux formats très divers, peuvent être utilisés.

Les plaques imprégnées Rigips®, Rigips® Glasroc X et Rigips® Aquaroc constituent un excellent support pour les revêtements cités. Les brochures spécifiques aux systèmes ainsi que les recommandations de mise en œuvre fournissent des indications pour la mise en œuvre.



Par nature, les carreaux en pierre naturelle présentent de multiples facettes. Par conséquent, chaque cas particulier nécessite un examen attentif, surtout en raison de l'épaisseur et du poids des matériaux.

Pose de carrelage sur plaques Rigips® imprégnées

Les cloisons de séparation et de puits d'installations avec revêtement céramique et entraxe des montants de 625 mm nécessitent un parement double en plaques Rigips® RBI imprégnées de 12,5 mm. Une autre possibilité consiste à réaliser le parement comme un parement simple en Rigips® RBI de 20 mm ou 25 mm. Dans la pratique, un carrelage d'un poids atteignant jusqu'à 25 kg/m² s'est avéré non critique pour des cloisons de séparation ou doublages fixés appropriés au carrelage. Il est recommandé de limiter le poids du carrelage à 15 kg/m² s'il est prévu de poser des revêtements céramiques sur des doublages (autoportants ou ajoutés) ou sur un enduit à sec. La pose sur des plaques Rigips® imprégnées doit se faire en une couche mince, avec une couche de colle continue.

